Reconversion notaire

Par **julienf**, le **22/11/2015** à **13:08**

Bonjour à tous,

Je parcours ce forum depuis quelques jours maintenant et je me permets à mon tour de vous solliciter.
Petite présentation rapide :
Je suis donc julien, j'ai 30 ans, salarié depuis 10 ans en tant que conseiller commercial.
J'ai un BAC Pro Commerce et je souhaite aujourd'hui reprendre des études de droit à distance afin de devenir notaire.
Mon projet est encore très frais (environ 1 mois), mais de ce que j'ai pu voir et comprendre, je dois passer par une licence pour master 1 et 2 avant 2 ans de stage.
Mes questions sont nombreuses et j'avoue hésiter encore à me lancer dans l'aventure en entendant parler des difficultés des notaires stagiaires à trouver un emploi.
Par conséquent, je souhaiterai avoir des conseils, avis et/ou informations sur ce projet.
Je précise que travaillant et ayant une famille, je vais devoir faire une formation à distance.
Résumons, étant titulaire d'un BAC, je peux prétendre d'entrer directement en licence de droit.
Une fois la licence obtenue, il faut continuer par un master 1, puis 2 en droit notarial.
Tout cela est il compatible avec une vie active ?
De ce que j'ai pu comprendre, à la fin du M2 (si obtention) il faut faire un stage de 2 ans... et par conséquent, quitter son travail actuel... ce stage doit normalement être rémunéré mais à quelle hauteur ?
Je voudrais savoir quelle est l'activité du métier à l'heure actuelle ? est ce un métier d'avenir ?
Est ce une formation qui a des débouchés ?
J'ai lu qu'il était très compliqué de trouver un stage, puis d'être embauché, ou alors en tant que notaire assistant.
Quel est le niveau de rémunération d'un notaire assistant ?
Je n'arrive pas à trouver d'informations récentes sur cette formation.

Bonne journée

Julien

Par **Olivier**, le **22/11/2015** à **16:28**

Bonjour,

Je vais essayer de te répondre, mais mes réponses sont nécessairement sujettes à caution puisque la profession est en pleine réforme suite à la Loi Macron et l'ensemble des décrets

d'application ne sont pas encore sortis (simple exemple nous ne savons toujours pas comment nous allons facturer les actes à compter du 1er février prochain...)

Pour faire simple tu as raison en disant qu'il faut au moins un Master 2 pour réussir. La question de savoir si c'est faisable avec une formation à distance est un autre problème, je ne connais pas suffisamment tes motivations et ta capacité de travail pour en juger...

Pour le reste sur la question de trouver un stage, je te confirme que ce n'est pas facile. Le stage est effectivement rémunéré (clerc technicien niveau 2 la première année, donc environ 1500 euros par mois, puis une petite bonification la 2ème année, aux alentours de 1800 net si mes souvenirs sont bons, le tout hors Chambre des Notaires de Paris puisque les rémunérations prévues par la Chambre de Paris sont légèrement supérieures à ces chiffres).

Après le stage, en qualité de notaire salarié, pour un plein temps tu as un niveau cadre obligatoire, donc on est aux alentours de 2200/2300 net par mois, hors Chambre de Paris encore une fois.

Après une fois que tu es notaire assistant tu es tributaire des notaires en place pour évoluer dans la profession puisque pour devenir notaire tu dois obligatoirement être coopté.... Le tout sous couvert de ce qui a été décidé par la réforme puisqu'il va exister désormais des zones de libre installation...

Je te laisse le soin de faire une recherche dans mes derniers posts pour voir un peu ce que j'avais pu raconter sur la profession, n'hésite pas à me contacter directement en MP.

Bon courage

Par **julienf**, le **22/11/2015** à **17:48**

J'entends parler de "suppression du stage de futur notaire" ? est il question de la période post M2 de 2 ans ?

Par **julienf**, le **22/11/2015** à **19:08**

le master 1 doit il obligatoirement être en droit notarial ?

Par **julienf**, le **23/11/2015** à **17:43**

Quelqu'un a t'il deja fait un M1 et M2 notarial par correspondance svp ?

Par **Olivier**, le **23/11/2015** à **23:28**

Copyright © 2024 Juristudiant.com - Tous droits réservés

Le stage futur notaire n'a rien à voir avec le stage de 2 ans, c'est un stage supplémentaire de 3 semaines qui est effectué préalablement à ta nomination par le garde des sceaux (donc après quelques années d'expérience en général). Il s'agit de 3 sessions de 5 jours concernant notamment la gestion de l'Office, la déontologie et la comptabilité.

Concernant la formation, tu peux essayer un M1 en droit pénal mais je n'en vois pas trop l'intérêt si ton objectif est le notariat, mieux vaut t'orienter directement vers la formation la plus précise possible dans ton futur domaine d'activité...

Par **Lexsail**, le **24/11/2015** à **08:47**

Bonjour,

Personnellement je n'ai jamais entendu parler d'un Master 2 à distance mais je ne pourrai pas affirmer à 100% que cela n'existe pas. (Pour le M1 pas de problèmes il me semble).

Pour le stage, je suis probablement beaucoup moins informé que Olivier qui est notaire. Je peux juste confirmer la difficulté d'en trouver un puisque certaines de mes relations ont fini par changer de voie car ils n'arrivaient pas à trouver.

Penses à regarder et t'informer sur tes droits à la formation (CIF/CPF (qui remplace le DIF). Dans certaines conditions tu peux garder ta rémunération en parallèle d'une formation qualifiante reconversion compris).

Copyright © 2024 Juristudiant.com - Tous droits réservés